

• (1410)

Aux fins du compte rendu, je vous lis cette proposition:
Il a été décidé

Que les 500 agriculteurs présents à cette réunion réaffirment leur appui de la position officielle du Canada telle qu'énoncée aux négociations du GATT à Bruxelles en 1990, et

Que tout écart de cette position sans l'appui des agriculteurs canadiens serait absolument inacceptable.

* * *

LA LOI SUR LE SYSTÈME CORRECTIONNEL ET LA MISE EN LIBERTÉ SOUS CONDITION

M. Bill Vankoughnet (Hastings—Frontenac—Lennox and Addington): Monsieur le Président, je prends la parole aujourd'hui pour donner tout mon appui à la réforme du système canadien des pénitenciers et des libérations conditionnelles.

Les principales dispositions du projet de loi visent à resserrer les critères d'admissibilité à la libération conditionnelle dans le cas des crimes violents et graves reliés à la drogue. En vertu de ses pouvoirs discrétionnaires, un juge pourra exiger que la moitié, et non plus le tiers de la peine, soit purgée avant qu'un détenu ait droit à la libération conditionnelle totale.

En outre, ce projet de loi fait tomber les crimes sexuels commis contre les enfants et les crimes graves reliés à la drogue dans la catégorie des crimes violents de sorte que les personnes coupables de ces crimes peuvent être obligées de purger toute leur peine dans un pénitencier.

Les victimes de ces crimes seront reconnues en droit pour la première fois. Ce projet de loi est la première grande réforme apportée au système canadien des pénitenciers et des libérations conditionnelles depuis des décennies.

La protection de la société est le principal objectif de la Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition.

J'applaudis à ce projet de loi qui traduit le désir des Canadiens de restaurer la confiance du public dans le système et de renforcer la sécurité dans notre milieu.

* * *

LES SOCIÉTÉS

M. John R. Rodriguez (Nickel Belt): Monsieur le Président, nous avons cette semaine trois autres candidats pour le prix de la société parasite:

Premier candidat: Inglis Ltée—650 emplois perdus; en janvier 1991, la compagnie a fermé les installations de fabrication qu'elle avait à Toronto pour les rouvrir aux États-Unis.

Deuxième candidat: Bendix Safety Restraint Ltd.—elle a cessé sa production à Collingwood, en Ontario, pour l'envoyer aux maquiladoras. Les 80 derniers travailleurs ont perdu leur emploi en octobre 1990.

Article 31 du Règlement

Candidat numéro trois: Redirack—136 emplois perdus; la compagnie a fermé ses portes à Toronto le vendredi 28 septembre 1990, et les employés l'ont appris le lendemain, par une lettre livrée à leur domicile. La production a repris à Oakwood, dans l'Illinois.

Puis-je avoir l'enveloppe, s'il vous plaît: cette semaine, le prix de la société parasite est remis à la Bendix Safety Restraint Ltd.

* * *

L'AFFAIRE «PERSONNE»

M. Al Horning (Okanagan—Centre): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir prendre la parole aujourd'hui afin d'offrir toutes mes félicitations à Jane Manuel de Chase, en Colombie-Britannique. M^{me} Manuel est une personnalité qui jouit de la plus haute estime au sein de sa collectivité et de la Société des femmes autochtones de la Colombie-Britannique.

Les nombreux efforts qu'elle a déployés afin d'améliorer le sort des femmes autochtones de sa province et de faire abroger les dispositions de la Loi sur les Indiens qui étaient préjudiciables aux femmes ont enfin été reconnus puisqu'en 1991, le prix du gouverneur général lui a été remis en commémoration de l'affaire «personne». Attentive avant tout au bien de son peuple, elle a travaillé avec lui pendant de nombreuses années dans des dossiers touchant la santé et le droit, notamment le bien-être de l'enfance et l'usage abusif de l'alcool et de la drogue.

Elle a également aidé à favoriser le renouveau de la culture et des croyances traditionnelles dans sa collectivité.

Je suis très heureux qu'on ait rendu à M^{me} Jane Manuel, qui a si bien servi les femmes du Canada, les honneurs qu'elle méritait.

* * *

[Français]

LE SOMMET MONDIAL POUR LES ENFANTS

Mme Carole Jacques (Mercier): Monsieur le Président, c'est pour moi un honneur aujourd'hui de féliciter plus de 1 000 enfants qui ont signé une pétition appuyant les engagements pris par le premier ministre du Canada lors du Sommet mondial pour les enfants.

La pétition a été signée entre autres par les écoles suivantes de mon comté: Félix Leclerc, François La Bernade, René Pelletier, Saint-Marcel, Sainte Marguerite Bourgeoys, Sainte Maria Goretti, Saint Octave.

Au nom de ces enfants de mon comté, monsieur le Président, je remercie le premier ministre du Canada pour l'intérêt et le souci qu'il manifeste à l'endroit des enfants du monde entier. Et voilà les pétitions, monsieur le Président.